



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/03/2017**

Convocation du 02/03/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10/03/2017 à 20h00 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 03 Vote par procuration : 00 Nombre de conseillers présents : 08	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - FOIS Jean - APPEL Virginie - HOUPERT Bertrand - MANGIN Isabelle – ZIMMERMANN Bernard – DEISS Gabriel</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : HAUDRY Philippe – APPEL Virginie – POSSELT Jérôme.</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p>
---	---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 18/2017

OBJET : Demande d'aide FSIL (Fond de soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de Moselle Fibre, initié par le Conseil Départemental de la Moselle concernant le déploiement du très haut débit via la fibre et confirme que notre commune sera raccordée d'ici la fin d'année 2017 avec les autres communes prévues qui seront raccordées sur le NRO d'Insming.

A cet effet et suite à l'étude menée par le bureau d'études de Moselle Fibre, l'ensemble des immeubles seront raccordables sauf pour les rues des Prés et des Vergers qui nécessitent une extension du réseau souterrain Télécom.

Le maire propose donc que la commune comme elle déjà réalisé dans toutes les rues de la commune, de réaliser ces travaux pour que le déploiement de la fibre puisse se réaliser selon les règles d'ingénierie de Moselle Fibre.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2017 et son inscription au budget primitif 2017
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local ; ces travaux s'inscrivent totalement dans les «Grandes priorités d'investissement 2017 » fixées par le gouvernement.
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense Eligible de l'opération hors taxes :	37509,67 €	Soit 45 011,60€ TTC
FSIL 2017		
50% de 37509,67 € HT		soit 18 754€
Part à la charge de la commune :		
Financée par emprunt 14000€ et fond libre 4755,67€		soit 18 755,67€

- Sollicite une aide FSIL de 18 754€,
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

DCM N° 19/2017

OBJET : Demande d'aide FSIL (Fond de soutien à l'Investissement Local)

Monsieur le Maire expose qu'en complément de notre programme ADAP, il est nécessaire de traiter la problématique des PMR pour les cheminements piétons rue du Moulin et rue des Prés qui sont fortement dégradés et pour lesquels il y a lieu d'installer des bordures franchissables pour PMR.

A cet effet et suite à l'étude réalisée par le bureau d'études Lambert, le maire propose donc que la commune comme elle déjà réalisé dans toutes les rues de la commune, de réaliser ces travaux de restructuration pour que les personnes à mobilité réduite puissent emprunter ces cheminements piétons.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2017 et son inscription au budget primitif 2017
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local ; ces travaux s'inscrivent totalement dans les «Grandes priorités d'investissement 2017 » fixées par le gouvernement.
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense Eligible de l'opération hors taxes : 36 319,52€	soit 43 583,42€ TTC
FSIL 2017 : 40% de 36 319,52€ HT	soit 14 527€
CD 57 : 11% de 36 319,52€ HT	soit 3 950€
Rés. Parl. : 8% de 36 319,52€ HT	soit 3 000€

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt 11 050€ et fond libre 3 792,52€ soit 14 842,52€

- Sollicite une aide FSIL de 14 527€,
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

DCM N° 20/2017

Objet : Attribution du marché concernant les travaux d'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres concernant les travaux d'effacement de réseaux dans la rue des prés et des vergers lancée le 24 janvier 2017.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22/02/2017 pour l'ouverture des 8 enveloppes reçues.

Après analyse et classement selon les critères d'attribution définis, la CAO propose de retenir l'entreprise EST RESEAUX - ZI Maisons rouges -14 rue de l'Europe - 57370 PHALSBOURG.

Montant du marché : 122 964€ H.T

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à l'entreprise EST RESEAUX,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

DCM N° 21/2017

Objet : Modification de la rémunération de la secrétaire liée à la réforme 2016

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la réforme du statut des fonctionnaires et des contractuels territoriaux et plus particulièrement portant sur leur rémunération précisée par le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016.

Ce dernier modifie le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable

aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Il rappelle également la délibération n° 713 du 13/2/2008 portant sur la modification du CDI de Mme FEY Amandine sur un grade de rédacteur pour une durée de travail hebdomadaire à raison de 12/35^{ème}.

A cet effet et compte tenu de l'obligation d'application de ce décret, Mme FEY Amandine, sera rémunérée sur la base :

- ⇒ **du 8^{ème} échelon du grade de Rédacteur soit IB : 446 – IM : 392 (issu de la nouvelle grille)**
- ⇒ **Cette revalorisation indiciaire 2016 s'appliquera au 1^{er} janvier 2016 avec effet rétroactif.**

Après délibération le Conseil Municipal :

- approuve la modification indiciaire liée à l'application du décret cité.
- Autorise le Maire à établir et signer l'avenant au contrat durée indéterminé afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 22/2017

Objet : Modification de la rémunération de la secrétaire liée au protocole PPCR

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du protocole PPCR (Parcours professionnels des carrières et des rémunérations) relative aux agents de la catégorie B prévoyant une revalorisation indiciaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Cette mesure intervient après les mesures de revalorisation indiciaire du 1^{er} janvier 2016 concernant les agents de catégorie B en particulier.

Ce protocole dont les mesures sont applicables au 1^{er} janvier 2017 portent notamment sur :

- Un reclassement indiciaire avec modification de carrière,
- Une revalorisation indiciaire,
- Des modifications sur les durées de carrière,
- Des changements sur les conditions d'avancement de grade,
- De nouvelles conditions de classement lors de la nomination stagiaire

A cet effet et compte tenu de l'obligation d'application de ce protocole, Mme FEY Amandine, sera rémunérée sur la base :

- ⇒ **du 8^{ème} échelon du grade de Rédacteur soit IB : 475 – IM : 413 (issu de la nouvelle grille)**
- ⇒ **Cette revalorisation indiciaire s'appliquera au 1^{er} janvier 2017 avec effet rétroactif.**

Après délibération le Conseil Municipal :

- approuve la modification indiciaire liée à l'application du décret cité.
- Autorise le Maire à établir et signer l'avenant au contrat durée indéterminé afférent.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.